



Coordination des organisateurs agréés Hadj de France

53 rue de Tocqueville – 75107 Paris

Paris, le 26 juin 2020

Coronavirus COVID-19 : Annulation Hajj 2020

Cher(e)s pèlerin(e)s,

Assalamou'aleykoum,

C'est avec une profonde émotion que nous avons appris, le mardi 22 juin 2020, que le Hajj ne pourra être maintenu cette année pour les pèlerins venant de l'extérieur de l'Arabie saoudite, en raison du risque sanitaire lié à la pandémie de Covid-19.

En effet, bien que les autorités françaises et les autorités saoudiennes ont travaillé durement pour revenir à la vie normale et bien que le confinement et les gestes barrières aient permis de ralentir la progression de la pandémie dans la plupart des pays, le nombre de contaminés reste très important à travers le monde entier, y compris en France et en Arabie Saoudite.

Nous sommes certains, cher(e)s pèlerin(e)s, que vous comprenez cette décision d'annulation du pèlerinage, prise par le Ministre du Hajj pour sa haute considération de la santé des pèlerins et que vous êtes conscients que le rassemblement de deux millions de pèlerins peut engendrer une contamination à grande échelle et peut avoir des conséquences désastreuses sur le monde entier. Rappelons-nous que notre Prophète ﷺ a dit :

« Lorsque vous apprenez que la peste s'est déclarée dans un pays, n'y allez pas, et si elle se déclare dans le pays où vous êtes, ne le quittez pas ».

Les membres de la CHF dans leur ensemble et avec les orientations du bureau élu, ont suivi l'évolution des événements liés à la pandémie depuis le mois de mars 2020. Avec beaucoup de prudence et de professionnalisme, ils ont gardé l'espoir d'une ultime décision favorable à l'organisation du hajj. En effet, le retour à la vie normale en Europe et l'espoir d'accomplir le Hajj en nombre même réduit nourrissaient notre optimisme malgré les défis rencontrés (reprise timide du trafic aérien en dehors des frontières européennes, dispositions sanitaires restrictives des autorités saoudiennes, etc.) Cependant, notre conviction de préserver la santé de nos pèlerins restera toujours une exigence non négociable.

Un travail pédagogique était entrepris aux niveaux des agences de voyages pour mieux expliquer et conseiller les pèlerins d'un point de vue sanitaire comme par exemple dissuader les personnes vulnérables qui sont en âge avancé ou ayant des maladies chroniques de reporter ou d'annuler leur voyage pour la Mecque. Cependant, nous étions surpris de voir qu'un nombre important de candidats au pèlerinage souhaitaient pouvoir partir pour le Hajj cette année. Ce sont le divin et la prédestination qui prévalent dans pareilles circonstances, expliquent-ils.

A RETENIR : Si vous demandez le report du HAJJ pour 2021, l'émission d'un **AVOIR** nominatif et une proposition écrite et détaillée de l'utilisation du bon d'échange vous sera proposée par votre agence. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi utiliser votre avoir dans toute autre prestation que votre agence pourra vous fournir dans les limites du montant de votre avoir. Ce procédé de remboursement est conforme à l'**ordonnance du Ministère de l'Economie en date du 25/03/2020** (voir le <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2020/3/25/ECOC2008134R/jo/texte>).

Cette pandémie ayant provoqué des circonstances inévitables et exceptionnelles, nous vous remercions d'avance de votre compréhension et de votre patience.

Pour toutes vos questions, vous pouvez nous écrire à info@leCHF.org.